

Office De Tourisme
Intercommunal
Verdon Tourisme

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,
Le

Publié ou notifié
Le

A Saint-André-les-Alpes,
le

Magali SURLE-GIRIEUD
La Présidente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 5 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

ID : 004-908566227-20251105-2025_05_02-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq novembre, le comité directeur de l'Office de Tourisme intercommunal Verdon Tourisme, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Communauté de Communes à Saint-André-les-Alpes (04) sous la présidence de Madame Magali SURLE-GIRIEUD, présidente.

Présents : Magali SURLE GIRIEUD ; Marion COZZI ; Valérie NOZAMBRINO ; Serge PRATO ; Catherine ALBANO ; Michèle BIZOT GASTALDI ; Bernard CAUVIN ; Patrick MANTRAND ; Maxime CAZETTES ; Pierre-Louis VIVICORSI ;

Excusés : Maurice LAUGIER ; Lucas GUIBERT (ayant donné pouvoir à Marion COZZI) ; Anabel ONCINA ; Frédéric CLUET ; Christophe BARBAROUX ; Olivier GUERIN ; Jacques AUDIBERT (ayant donné pouvoir à Michele BIZOT GASTALDI)

Secrétaire désigné(e) : Michèle BIZOT GASTALDI

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 10

Convocation adressée le 29 octobre 2025

2025-05-02 Tableau des emplois et des effectifs

Considérant l'amélioration de la situation budgétaire de l'OTI Verdon Tourisme permettant un renfort de personnel et au regard du besoin de déploiement sur des missions de coordination et promotion touristique, il est proposé de créer un nouvel emploi au tableau des emplois et des effectifs de l'OTI Verdon Tourisme – emploi permanent de technicien échelon 2.1.

L'agent affecté sur ce poste aura la charge du développement territorial et de la coordination évènementielle, de la promotion et des relations publiques, ainsi que le conseil en séjour dans les bureaux et hors-les-murs.

Création
1 emploi permanent de technicien chargé de coordination et de promotion touristique et conseiller en séjour
(Catégorie 2.1 – 35/35 ^{ème})

DECISION

Compte tenu de ce qui est exposé, et après en avoir délibéré, le comité directeur décide à l'unanimité :

- D'adopter les modifications du tableau des emplois et des effectifs ci-avant exposées
- D'autoriser la Présidente ou la Directrice à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Présidente

Magali SURLE GIRIEUD

Secrétaire de séance

Michèle BIZOT GASTALDI